

Oujda, le 22/02/2023

## Avis

Suite à leur admission sur titre, les médecins résidents sur titre (session février 2023), doivent se présenter le **Vendredi 24 février 2023 à 9h** à la **Direction Générale du Centre Hospitalo- Universitaire Mohammed VI-Oujda, Division des Ressources Humaines et de Développement Continu**, munis des pièces citées ci-dessous :

### **Les pièces constituant le Dossier des résidents sur titre contractuels**

- 6 extraits d'acte de naissance (originaux) ne dépassant pas trois mois ;
- 6 Copies légalisées de la Carte d'Identité Nationale Format A4 ;
- 6 Copies légalisées du Diplôme de Doctorat ;
- 2 Attestations d'inscription à la 1<sup>ère</sup> année de Résidanat ;
- 2 Attestations d'inscription à l'ordre des Médecins ;
- 3 Engagements légalisés à Servir le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, à récupérer auprès de la Division des Ressources Humaines et Développement Continu ;
- 3 Comptes Rendus de Prise de Service ;
- 4 Photos d'identité ;
- 2 Casiers Judiciaires et 2 Fiches anthropométriques ;
- 2 chèques Barrés et une attestation de RIB ;
- 2 Fiche de renseignements à récupérer auprès de la DRHDC ou du site CHU (<http://www.chuoujda.ma>) ;

### **Les pièces constituant le Dossier des résidents sur titre bénévoles**

- 4 extraits d'acte de naissance (originaux) ne dépassant pas trois mois ;
- 4 copies légalisées de la Carte d'Identité Nationale Format A4 ;
- 3 Photos d'identité ;
- 3 Copies légalisées du diplôme datées de moins de trois mois (ou Instance de thèse) ;
- 3 Attestations d'inscription et de scolarité à récupérer auprès de la FMPO,
- 2 Casiers judiciaires et 2 fiches anthropométriques ;
- 2 Chèques barrés et une attestation de RIB ;

**NB : tout changement de spécialité et de statut est introduit durant le premier trimestre du résidanat**, toute demande de changement ne sera prise en considération après l'expiration d'un délai de 3 mois.

**Il est à noter que les dossiers doivent être déposés le jour de la prise de service.**

La Direction



Oujda, le 22/02/2023

## Avis

Suite à leur réussite au concours d'internat organisé par la faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda, les médecins internes (session décembre 2022), doivent se présenter le **Vendredi 24 février 2023 à 9h à la Direction Générale du Centre Hospitalo- Universitaire Mohammed VI-Oujda, Division des Ressources Humaines et de Développement Continu,** munis des pièces citées ci-dessous :

### Les pièces constituant le Dossier des médecins internes

- 4 extraits d'acte de naissance (originaux) ne dépassant pas trois mois ;
- 4 copies légalisées de la Carte d'Identité Nationale Format A4 ;
- 3 Photos d'identité ;
- 1 Attestation de réussite de concours d'internat
- 4 Attestations d'inscription et de scolarité à récupérer auprès de la FMPO,
- 2 Casiers judiciaires et 2 fiches anthropométriques ;
- 2 Chèques barrés et une attestation de RIB ;
- 2 Fiche de renseignements à récupérer auprès de la DRHDC ou du site CHU (<http://www.chuoujda.ma>) ;

**NB : les dossiers doivent être déposés le jour de la prise de service.**

La Direction

